



# Un étranger peut-il acheter un appartement

Par **Iliarach**, le **01/11/2008** à **02:24**

Bonjour,

voilà, je suis un étudiant Marocain à Metz, et je voudrais savoir est-ce que je peux acheter un appartement car je voudrais m'installer définitivement en France.

Si c'est possible de l'acheter, est-ce qu'il y aurait moyen de changer le statut de ma carte de séjour temporaire mention "ÉTUDIANT" ?

Je vous remercie beaucoup,

et veuillez agréer l'expression de ma respectueuse gratitude .

Par **jeetendra**, le **01/11/2008** à **11:28**

bonjour, oui un étranger peut librement acheter un logement en France, mais ça ne vous donnera pas droit à l'attribution automatique d'un titre de séjour de votre choix, si c'est le cas ça se saurait, cordialement

Par **Iliarach**, le **01/11/2008** à **19:08**

Bonjour,

merci pour votre réponse .

si j'ai bien compris, un étranger peut acheter un bien immobilier mais il n'a pas le droit de profiter de ce bien une fois son titre de séjour expiré, ce n'est pas logique je pense. il y a sûrement une loi qui donne le titre de séjour (vie privée ou résident permanent) vous pensez car ?

sinon ce n'est pas logique

merci bien